

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « JEU CONCOURS OLBIA » – AIR CORSICA

ARTICLE 1 – ORGANISATION

La société Air Corsica (ci-après « la Société Organisatrice »), immatriculée au RCS sous le n° 349 638 395 00021, dont le siège social est situé Aéroport Napoléon Bonaparte BP 505 – 20090 Ajaccio, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **Jeu Concours OLBIA** », accessible via le compte Instagram @aircorsicaofficiel, du **30 juin au 6 juillet 2025** inclus.

Ce jeu n'est ni géré, ni sponsorisé par Instagram ou toute autre plateforme mobile (Apple, Google, etc.).

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est ouverte à toute personne physique majeure résidant en Corse, en France métropolitaine ou en Europe, disposant d'un compte Instagram valide.

Une seule participation par personne est autorisée pendant toute la durée du jeu. Les collaborateurs de la Société Organisatrice et leurs familles ne peuvent y participer.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer, l'utilisateur doit :

1. Suivre le compte Instagram @aircorsicaofficiel ;
2. Liker la publication du jeu concours ;
3. Mentionner en commentaire une personne avec qui il aimerait voyager sur la ligne Figari-Olbia.

Toute participation ne respectant pas ces conditions sera considérée comme nulle.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants seront désignés par tirage au sort le **07 juillet 2025 à 11h00** via un outil de sélection aléatoire certifié. La Société Organisatrice contactera les gagnants via message privé Instagram.

ARTICLE 5 – DOTATIONS

Vingt (20) billets aller-retour Figari-Olbia (20 lots de 1 billet) d'une valeur minimale totale de 2000 €, à utiliser exclusivement sur les vols opérés par Air Corsica durant la période de desserte de cette ligne. Les billets sont nominatifs, non modifiables, non cessibles et non remboursables. Billets à utiliser du 11 juillet 2025 au 29 août 2025.

ARTICLE 6 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont destinées exclusivement à la Société Organisatrice pour la gestion du jeu. Conformément au RGPD, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition ou de suppression en contactant : dpo@aircorsica.com.

ARTICLE 7 – AUTORISATION

Les gagnants autorisent gracieusement la Société Organisatrice à utiliser leurs prénom, initiale du nom et ville de résidence dans toute communication relative au jeu, sans que cela n'ouvre droit à rémunération.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de problèmes techniques, de défaillance de la plateforme ou de mauvaise utilisation du réseau Internet. Elle se réserve le droit d'annuler, modifier ou reporter le jeu pour des raisons indépendantes de sa volonté.

ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, disponible gratuitement sur demande ou en ligne. En cas de litige, seule la version déposée fait foi. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.